

Dernière mise à jour : 23/04/2026 La présente notice peut être modifiée en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient à notre clientèle de vérifier, avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition.

PRACTI MAT AERO



Définition

Peinture mate allégée aux résines synthétiques en dispersion aqueuse. Bénéficie de la technologie Light&Easy* pour une grande facilité de manutention et d'application.
*Léger et facile.

Destination

- Intérieur neuf/entretien.
- Murs et plafonds en pièces sèches.
- État de finition B ou C (selon préparation des supports).

Propriétés

- Additivée en siloxane pour un résultat sans reprise.
- Bonne opacité.
- Grande facilité de manutention et d'application.
- Spéciale grands chantiers.
- Taux de COV < 1 g/L.

Caractéristiques générales

Aspect en pot

Onctueux.

Aspect du feuil sec

Mat poché fin.

Brillant spéculaire

< 3 % sous 85°.

Teintes

En stock : blanc. En machine à teinter : tons pastel du nuancier CHROMATIC®.

Masse volumique

(en blanc, théorique) : kg/dm³
■ 1,20 ± 0,05.

Extrait sec

En poids : 54 ± 2 % (en blanc).
En volume : 47 ± 2 % (en blanc).

Temps de séchage

(à 23 °C - 50 % HR)

- Sec : 2 h.
- Recouvrable : 6 h.

Rendement

8 à 9 m²/L

Conditionnement

5 L - 15 L

Conservation

24 mois dans son emballage d'origine, non entamé et fermé. Conserver à l'abri du gel et des fortes températures. Utiliser rapidement après ouverture.

Résistance à l'abrasion humide

Norme NF EN 13300 : Classe 2 (perte d'épaisseur du film > 5 µm et < 20 µm, après 200 cycles).

Application

Matériel d'application

Brosse, rouleau polyamide texturé 12 mm, pistolet.

Dilution

Brosse, rouleau, pistolet : prêts à l'emploi.

Nettoyage du matériel

À l'eau ou aux solvants si le produit a séché.

Dernière mise à jour : 23/04/2026 La présente notice peut être modifiée en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient à notre clientèle de vérifier, avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition.

PRACTI MAT AERO

Données Environnementales et Sanitaires

■ Emissions dans l’Air Intérieur (selon ISO 16 000)	
■ Teneur en COV (selon Directive 2004-42/CE)	■ Valeur limite UE pour ce produit (cat A/a) : 30 g/L (2010) ■ Ce produit contient au maximum 1 g/L de COV ■ Les valeurs indiquées tiennent compte de nos colorants éventuels
■ Certification de Construction, Qualité et Environnement	■ PRACTI MAT AÉRO est éligible aux certifications : LEED®, HQETM, BREEAM® ■ Consulter la FDES sur : www.inies.com ou www.seigneurie.com ■ Déclaration environnementale consultable sur : www.declaration.enviroennementale.gouv.fr
■ Production	■ Toutes nos usines françaises sont certifiées ISO 14001
■ Fiche de Données de Sécurité	Consulter la FDS sur : www.quickfds.fr ou www.seigneurie.com

Caractéristiques réglementaires

Classification	Hygiène et sécurité
NF T 36-005 : Famille I - Classe 7a2	■ Produit en phase aqueuse, non soumis à l'étiquetage. ■ Pas de composés CMR Classes 1 et 2 (selon arrêté du 30/04/2009).

Dernière mise à jour : 23/04/2026 La présente notice peut être modifiée en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient à notre clientèle de vérifier, avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition.

PRACTI MAT AERO

MISE EN ŒUVRE

Processus

Support	Préparation	Impression	Finition
Plaques de plâtre à épiderme cartonné	■ Révision des joints ■ Époussetage	1 couche de PRACTI PRIM	2 couches de PRACTI MAT AÉRO
Plâtre et dérivés	■ Brossage ■ Égrenage ■ Époussetage	1 couche de PRINTOPRIM ou IMPRIMA RAPID dilué à 5 % (si pulvérulent)	
Mortier de ciment et dérivés		1 couche de PRINTOPRIM ou IMPRIMA RAPID diluée à 5 %	
Anciens fonds adhérents	■ Lessivage ■ Ponçage		
Anciens fonds non adhérents	■ Grattage ■ Lessivage ■ Rinçage	1 couche de PRACTI PRIM	

Mise à la teinte :

- Par ajustage avec nos colorants universels (2 % maximum).
- Par machine à teinter, avec nos colorants Absolu System.

Précautions d'emploi :

- Conditions d'application conformes à la norme NF DTU 59.1.
- Température d'application du produit et du support, supérieure à 8 °C et humidité relative inférieure à 70 %.

